

COMMUNE DE HOUNOUX

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 06 avril 2023.

Par suite d'une convocation en date du 30/03/2023, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le jeudi 06/04/2023, à 21H00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présent(e)s : PAINCO Paul - BALAYE Christian - JAMMES Jean-François - LAGUZOU Max - DEVIENNE Patricia - RIGAUD Véronique - PLAUZOLLES Mathieu - PLAUZOLLES Bastien - BALAYE Cynthia - BROUSSEAU Pierre.

Absent(e)s : LABADIE Jacques - (excusé).

Procuration :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Patricia DEVIENNE est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 24/02/2023 est lu par la secrétaire de séance et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte Financier Unique (CFU) exercice 2022.
- Affectation du résultat de fonctionnement.
- Vote du budget primitif 2023.
- Vote des taux des taxes locales directes.
- Vote des attributions de subventions aux associations pour 2023.
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
- Divers
- Agenda
- Tour de table

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022

Le CFU, depuis le 1^{er} janvier 2022, simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable en se substituant au compte administratif et au compte de gestion principal et de certains budgets annexes

Comme le prévoit l'article 1er de l'Arrêté du 15 juillet 2022, relatif au compte financier unique pour les collectivités territoriales et les groupements admis à l'expérimentation de ce

COMMUNE DE HOUNOUX

compte, appliquant l'instruction budgétaire et comptable M. 57 et votant leur budget par fonction, l'ordonnateur, Monsieur le Maire, a présenté le Compte Financier Unique (CFU) de la commune pour l'année 2022, qui fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses réalisées 2022	105 271.64€	25 458.39€
Recettes réalisées 2022	159 505.59€	11 341.17€
Résultat d'exercice	54 233.95€	-14 117.22€
Report excédent de fonctionnement : investissement 2021	221 652.88€	-10 127.68€
Résultat de fonctionnement 2022	275 886.83€	-24 244.90€

TOTAL COMPTE FINANCIER UNIQUE

Dépenses (F+1)	130 730.03€
Recettes (F+1)	170 846.76€
(+) Report de l'excédent général 2021	211 525.20€
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	251 641.93€

Monsieur le Maire a précisé que cet exercice budgétaire était satisfaisant sur le plan comptable, le CFU est en adéquation avec les écritures.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à l'année précédente, 116 000€ en 2021 contre 159 505.59€ pour l'année 2022.

Le financement de la section investissement se fait avec la section de fonctionnement.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après que Monsieur le Maire a quitté la salle, a voté et arrêté les résultats définitifs du CFU 2022.

Le conseil municipal arrête le CFU.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

INVESTISSEMENT

Solde d'exécution d'investissement	-14 117.22€
Résultat antérieur reporté	-10 127.68€
Total	-24 244.90€
Restes à réaliser (dépenses)	0.00€
Restes à réaliser (recettes)	0.00€
Soldes des Restes à réaliser (RAR)	0.00€
Excédent de financement (Total-solde RAR)	0.00€

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	54 233.95€
Résultat antérieur reporté	221 652.88€
Total	275 886.83€
Résultat à affecter	251 641.93€

COMMUNE DE HOUNOUX

AFFECTATION

1 Affectation en réserves au compte 001, en recette d'investissement	0.00€
2 Report en fonctionnement au compte 002 en recettes	251 641.93€
3 Affectation au compte 1068	24 244.90€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Troisième Adjoint présente le Budget Primitif pour l'année 2023. Après étude par les membres du Conseil Municipal, ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	396 897.34 €
Recettes de fonctionnement	396 897.34 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	118 453.89 €
Recettes d'investissement	118 453.89 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal décide d'adopter ce Budget primitif 2023.

A l'unanimité

VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES DIRECTES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal 2023, équilibré en section de fonctionnement.

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour les collectivités pour 2022,

le taux de foncier de référence est égal aux taux (Taxe Foncière Bâti) communal 2022 qui est de 28.29%

+Taux département de 30.69% soit pour la commune de HOUNOUX = 58.98%

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2023

- taxes foncières sur les propriétés bâties et taxes foncières sur les propriétés non bâties,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- taxes foncières sur les propriétés bâties 58,98 %

COMMUNE DE HOUNOUX

- taxes foncières sur les propriétés non bâties, 67,81 %
- taxes habitation résidence secondaire 18.19%

Les deux premiers taux restent inchangés par rapport à l'année 2022. En ce qui concerne les taxes habitation résidence secondaires (supprimées précédemment), elles ont été réinstaurées pour l'année 2023.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations pour l'année 2023. L'attribution de ces subventions n'est pas automatique ; elle est subordonnée à une demande écrite de chaque association qui devra présenter son bilan d'activité.

Proposition :

Amicale des pompiers	300.00 €
ASS D 119	300.00 €
ASS Barbe à papa	150.00€
ASS des Maires Ruraux	105.00 €
Comité des fêtes	3 400.00 €
Foyer Socio- éducatif	67,50 €
Les amis de St Jacques	60.00 €
Amicale des donneurs de sang	100.00 €
TOTAL	4 482.50€

Le Conseil municipal, excepté ses membres faisant partie du bureau du Comité des fêtes (et donc ne pouvant se prononcer sur la subvention de ladite association, à savoir BALAYE Cynthia -PLAUZOLLES Mathieu),

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

→décide d'allouer aux associations les montants tels que présentés dans le tableau suscit

→dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 à l'imputation comptable 6574

→charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

TRAVAUX

Travaux réalisés :

→Transformation d'une armoire en vitrine, mise en place dans l'église, pour abriter les divers objets de culte stockés actuellement en mairie.

→Préparation de la nouvelle signalétique

→Mise en place de la signalétique en façade de la Mairie.

→Débarrassage et nettoyage des locaux communaux.

→Réparation des tables de jardin de l'aire de pique-nique.

→Le samedi 25 mars 2023, à 09H00, la société GLEIZE a procédé à la réparation d'un dysfonctionnement d'un lampadaire situé sur le chemin de Raffègue.

Travaux en cours :

→Rénovation du corbillard

COMMUNE DE HOUNOUX

→Peinture porte atelier communal.

Travaux à venir :

→Changement des radiateurs des appartements de la mairie

→Elargissement du portail donnant accès au hangar municipal. La société SARL PL FERRONERIE a fait parvenir un devis pour transformation d'un portail battant en coulissant, pour un montant de 1 182.00€ TTC. Après son étude, le conseil municipal donne son accord pour faire faire les travaux stipulés dans la désignation du devis.

VOIRIE

Travaux réalisés :

→Travaux de désherbage dans le village, aux abords du village, au cimetière et dans les écarts.

Travaux en cours :

Entretien de la voirie communale.

Travaux à venir :

→Changement d'une buse et réfection du passage chemin de la Peyre Blanque (devis en cours)

→Travaux de débroussaillage sur les chemins ruraux (programme établi).

→Travaux de goudronnage rue Saint Martin courant printemps 2023, (en attente de subventions).

POUR RAPPEL :

→Une zone pour le stockage des restes de tontes et herbes a été aménagée en amont de la zone des déchets verts (à ne pas mélanger aux branchages)

→Un tas de broyat de bois est disponible près de la zone de stockage des déchets. N'hésitez pas à en récupérer pour vos besoins personnels.

ACHATS

Achats réalisés :

→SARL La Mie du Razès 63.00 €

→SAS Mr Bricolage Mouret 118.80€

→SUPER U 190.47€

→AVISO 316.08€

→J-Luc SARDA 400€

QUESTIONS DIVERSES

En ce qui concerne l'adressage, la commission désignée y travaille.

DIVERS

→Le jeudi 09 mars 2023, madame la secrétaire a suivi une formation dont l'objet sera « la base des finances publiques locales » à CARCASSONNE.

→Le lundi 13 mars 2023, Mr BARBIE, Conseiller aux Décideurs Locaux, est venu en mairie afin de valider le CFU (Compte Financier Unique) suite à la mise en place de la M57.

COMMUNE DE HOUNOUX

→Le mercredi 15 mars 2023 à 08H30, reconnaissance par « Les amis des chemins de Saint-Jacques en terre d'Aude » des deux itinéraires de randonnées pour la journée du dimanche 02 avril 2023.

→Le dimanche 19 mars 2023, comme le veut la tradition à l'occasion des cérémonies marquant le cessez-le-feu de la guerre d'Algérie du 19 mars 1962, la commune a rendu hommage aux victimes civiles et militaires de cette guerre et des combats menés au Maroc et en Tunisie en pavoisant la Mairie et le monument aux Morts aux couleurs françaises toute la journée.

→Le mercredi 22 mars 2023,

- comme l'avait demandé Monsieur le Maire lors de la réunion du conseil Municipal du 09 décembre 2022, afin de l'autoriser à faire intervenir un prestataire pour la réalisation de photographies aériennes des différents lieux de la commune et notamment du cimetière, la société désignée a en conséquence, compte-tenu des bonnes conditions météorologiques, réalisé les prises de vues prévues.

-à 18H00 s'est tenu à FENDEILLE la réunion du Comité Syndical de SMICTOM

-à 18H30 en mairie s'est tenu la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

→Le dimanche 02 avril 2023 s'est déroulé la journée de découverte du GR78, organisée par l'association des Amis du chemin de Saint-Jacques en terre d'Aude.

Une centaine de randonneurs de l'Aude et de départements limitrophes se sont retrouvés à Hounoux pour une marche de 12 km le matin et une autre l'après-midi, de 5 km.

AGENDA

→Le jeudi 13 avril en matinée, venue de Monsieur le Préfet de l'Aude dans la commune.

→Le samedi 28 mai, pèlerinage de Pentecôte de 09H00 à 11H00 de Hounoux à Montréal. L'église sera ouverte pour l'occasion.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou des propositions à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.